



# Mise en œuvre d'un parcours « Se professionnaliser aux pratiques de l'éducation inclusive »

SGEC.2024.233

16/02/2024

---

Destinataires : Délégués territoriaux à la tutelle de la formation  
Directeurs diocésains  
Pour diffusion aux responsables éducation inclusive

Pour information : Commission permanente, CNF, CNTF

---

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Le groupe de travail chargé, par la Commission nationale de formation en octobre 2022, de faire des propositions concernant les formations préparant au CAPPEI avait suggéré, sur la base des enquêtes réalisées auprès des différents réseaux, la mise en œuvre à la rentrée 2024 d'une formation en amont de la nomination sur un poste spécialisé. Cette proposition permettrait de former les enseignants des classes ordinaires aux pratiques de l'éducation inclusive et de créer un vivier potentiel pour l'enseignement spécialisé.

Cette proposition a été explorée par le groupe et a pu être présentée et validée au CNTF du 22 janvier puis à la CNF du 5 février.

## Décisions de la CNF du 5 février :

- Dès la rentrée 2024, favoriser la mise en œuvre dans tous les territoires d'un parcours visant à « se professionnaliser aux pratiques de l'éducation inclusive ».
- Là où des propositions existent déjà, poursuivre leur mise en œuvre dans le respect d'un cahier des charges national établi pour garantir le déploiement de la proposition plus largement sur le territoire. Les éléments de ce cahier des charges figurent ci-dessous.
- Possibilité de proposer un parcours de 18h pour « débiter sur un poste spécialisé » uniquement dans les régions où toutes les demandes d'entrée en CAPPEI n'ont pu être honorées.

## Cahier des charges national pour le parcours « se professionnaliser aux pratiques de l'éducation inclusive » :

### Visées du parcours :

- Former les enseignants de classe ordinaire aux compétences nécessaires à l'accueil de tous.
- Créer un vivier potentiel pour l'enseignement spécialisé.

**Durée du parcours :** 60 heures

**Public visé :**

- Enseignants en classe ordinaire.
- Pour des raisons exceptionnelles empêchant l'entrée en formation CAPPEI et appréciées par le responsable éducation inclusive, possibilité d'y accueillir des enseignants démarrant leur poste spécialisé.
- Suppléants à l'année en CDD sur poste spécialisé, ces derniers ne pouvant avoir accès à la formation CAPPEI.

**Préconisations pour le parcours :**

- Organiser une journée d'observation et d'immersion dans un dispositif inclusif.
- Proposer un bilan d'auto-positionnement pour devenir enseignant spécialisé afin d'aider l'enseignant à discerner ses projets et à orienter son parcours professionnel,
- Prévoir un temps dans la formation pour rencontrer les Responsables Education inclusive.

Cette proposition nous semble essentielle pour permettre d'accompagner la démarche d'inclusion à laquelle les établissements sont invités et de prendre en compte les besoins exprimés par les enseignants de classe ordinaire face à la gestion d'une hétérogénéité croissante des élèves qu'ils accueillent.

Restant à votre disposition, je vous remercie de votre aide dans l'évolution que nous conduisons.

Soyez assurés de notre volonté de tout mettre en œuvre pour que les propositions soient le plus adaptées possibles aux réalités qui sont les vôtres.

Bien sincèrement,



Nathalie TRETIAKOW

Adjointe au Secrétaire Général  
de l'Enseignement Catholique